

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT NUMEROTATION DE VOIRIE
9 et 11 rue de la Gardie

Le Maire de la commune du SEQUESTRE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2213-28,

VU la délibération du 9 octobre 1989 baptisant le chemin de la Gardie ;

VU la délibération n° 240040 du 8 juillet 2024 modifiant la dénomination en « rue » de la Gardie ;

VU l'arrêté du 7 octobre 1994 déterminant la numérotation de diverses voies de la commune et notamment la rue de la Gardie ;

CONSIDERANT la possibilité d'attribuer deux numéros à une même parcelle cadastrale

ARRETE

Article 1 : Il est attribué les numéros de voirie conformément au tableau ci-après :

Parcelle		Numéro de voirie	Rue
section	numéro		
AK	2	9	Rue de La Gardie
		11	Rue de La Gardie

Article 2 : Il est interdit aux propriétaires concernés de modifier ou de créer un nouveau numéro sans autorisation préalable de la Mairie.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera communiquée à Monsieur le Préfet du Tarn, Monsieur Le Directeur du Cadastre du Tarn (services SIP et CDIF) et au service SIG de la communauté d'agglomération de l'albigeois pour diffusion sur le site « adresse.data.gouv.fr ».

Fait au SEQUESTRE

Le 2 octobre 2024

Le Maire,
Gérard POUJADE

Arrêté publié le
Par Mairie du Séquestre

07 OCT. 2024



